



Saint Jean de Chevelu

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 06 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le six du mois de mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

**Présents:**

Mesdames Eliane DUTHEL, Virginie GIROD, Catherine MARTHOUD, Peggy MARTIN  
Messieurs Michel CHALANSONNET, Paul CLAVIER, Lionel COMPASSI, Joël MILLION-ROUSSEAU, Laurent PERRAUD, Frédéric VERRON

**Absentes excusées** : Madame Coralie LÉGAUT donne pouvoir à Madame Virginie GIROD  
Madame Jeanne PITICCO donne pouvoir à Madame Eliane DUTHEL

**Secrétaire de séance** : Madame Catherine MARTHOUD est désignée et accepte cette fonction

Date de la convocation : 29/04/2025

Date d'affichage : 29/04/2025

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1- Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2025
- 2- Délibération 21-2025 : convention « Chantier Jeunes » avec la CCY
- 3- Délibération 22-2025 : demande de subvention pour la vidéo protection
- 4- Délibération 23-2025 : demande d'autorisation pour l'acquisition d'un barnum proposé par la Région
5. Délibération 24-2025 : attribution de subvention aux associations
- 6- Point sur les commissions communales
- 7 - Points sur les commissions de la CCY
- 8 - Points divers

### **Préambule :**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'intégrer à l'ordre du jour un projet de délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'intégration à l'ordre du jour de ce projet de délibération.

### **1- Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2025**

Madame le Maire soumet le Procès-Verbal de la séance du 25 mars 2025 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après lecture, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

### **2- Délibération 21-2025 : convention « Chantier Jeunes » avec la CCY**

Madame le Maire explique que la Communauté de Communes de Yenne, dans le cadre du service Jeunesse, organise des « chantiers jeunes ». Ces derniers ont vocation à offrir à certains jeunes du territoire une première expérience professionnelle.

La Communauté de Communes de Yenne, assure le recrutement, les déclarations préalables à l'embauche, ainsi que la rémunération des jeunes. (IB 367 – IM 366 + indemnité de congés payés et indemnité de précarité et le cas échéant l'indemnité différentielle).

Afin que le coût n'incombe pas uniquement à la Communauté de Communes de Yenne, cette prestation de service sera facturée à notre commune sur la base tarifaire suivante, équivalente à la rémunération des jeunes :

20.6 € / heure x 20 heures x 4 jeunes soit **1648 €**.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer la convention « chantier jeunes » 2025 avec la Communauté de Communes de Yenne.

Des projets seront proposés : désherbage, entretien du local communal. Une réunion est prévue le 23 mai avec Mesdames Amélia BONIN ( Responsable service jeunesse à la CCY) et Coralie LÉGAUT.

**En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Approuve** la convention susvisée et annexée à la présente délibération,

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention « chantier jeunes » 2025 avec la Communauté de Communes de Yenne

### **3- Délibération 22-2025 : demande de subvention pour la vidéo protection**

Madame le Maire rappelle qu'en 2021, la commune a installé un système de vidéoprotection suite à la délibération 2021-28 du Conseil Municipal en date du 08 juin 2021.

Aujourd'hui, pour améliorer l'efficacité du dispositif dont les résultats sont particulièrement encourageants puisque les dégradations ont fortement baissé depuis sa mise en place, il convient d'étendre ce dispositif par l'ajout de 2 nouvelles caméras sur l'espace public.

L'installation de ce dispositif peut être subventionnable par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

**En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Sollicite** la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes sur le montant le plus élevé possible,

**Approuve** le plan de financement ci-après :

| Nature des dépenses                         | Montant HT | Montant TTC | Nature des recettes                    | Taux | Montant |
|---|------------|-------------|--|------|---------|
| Extension du dispositif de vidéo-protection | 4460€      | 5352€       | Subvention Région Auvergne Rhône Alpes | 50%  | 2230€   |
|   |            |             | Autofinancement                        | 50%  | 2230€   |
| Total                                       |            |             |  |      | 4460€   |

#### **4- Délibération 23-2025 : demande d'autorisation pour l'acquisition d'un barnum proposé par la Région AURA**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un nouveau dispositif, qui permet aux communes d'obtenir à **titre gratuit un barnum de qualité (3m x 3m)**, destiné à être **mis à disposition des associations locales de notre territoire**.

Les modalités sont les suivantes :

- Le barnum est **cédé gratuitement** par la Région ;
- La commune s'engage à **le stocker, l'entretenir et le mutualiser** au bénéfice des associations locales ;
- Le retrait du barnum devra être effectué dans l'une des **12 antennes de la Région** réparties dans chaque département ;
- La Région veillera à une **répartition équilibrée** sur l'ensemble du territoire régional.

Une seule attribution de barnum est possible par commune.

**En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Autorise** Madame le Maire à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'acquisition à titre gratuit d'un barnum.

#### **5. Délibération 24-2025 : attribution de subvention aux associations**

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal les montants attribués l'an dernier aux associations.

Les subventions seront attribuées sur la base du nombre d'adhérent de moins de 20 ans.

Madame Eliane DUTHEL informe le Conseil Municipal que vu le statut actuel de l'association l'Ancolie (actuellement en sommeil), cette dernière n'a pas fait de demande de subvention pour cette année.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Décide** d'attribuer les subventions pour l'année 2025 selon le tableau ci-après :

| Association       | Montant de la subvention attribuée |
|-------------------|------------------------------------|
| Music 'Yenne      | 400                                |
| Cheyenne          | 340                                |
| ADMR              | 856                                |
| Don du Sang       | 200                                |
| Ski club de Yenne | 60                                 |

- **Dit** que les sommes sont prévues au budget 2025.

#### **5- Délibération 25-2025 : délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à accroissement saisonnier d'activité**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux espaces verts et entretien des bâtiments ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Décide** la création à compter du 21 mai 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade « adjoint technique territorial » relevant de la catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures, pour assurer les entretiens des espaces verts ainsi que les bâtiments communaux.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois et demi allant du 21 mai 2025 au 31 août 2025.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 432 (indice majoré 387) du grade d'adjoint technique territorial.

Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

#### **6- Point sur les commissions communales**

➤ Commission scolaire Madame Coralie LÉGAUT

- Madame Eliane DUTHEL informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à la réunion de la commission scolaire le 10 mars en présence de mesdames Coralie LÉGAUT, Laurence HOTTE et Peggy MARTIN pour faire le point sur les impacts de la fermeture de classe au niveau du personnel de l'école, les voyages scolaires, le Défi des Écoliers.

- Rencontre avec l'inspecteur de l'Éducation Nationale : Mesdames Virginie GIROD et Coralie LÉGAUT ont rencontré le 7 février Monsieur LEDOUIT, inspecteur de l'Éducation Nationale, afin d'acter la fermeture de classe pour la rentrée scolaire 2025-2026.

- Conseil d'école : Madame Laurence HOTTE informe le Conseil qu'un conseil d'école a eu lieu le jeudi 27 mars en présence de Madame Coralie LÉGAUT. Plusieurs points ont été abordés :

❖ Opération « Petit déjeuner de mon copain » il s'agit d'une action solidaire en lien avec la banque alimentaire effectuée au mois de mars. Les dons ont été récupérés courant avril par les bénévoles de la banque alimentaire.

❖ Formation pour l'usage du défibrillateur : une formation à l'usage du défibrillateur a été proposée aux différents agents (de la commune et de la CCY) et aussi à l'équipe pédagogique.

- Commission dérogation scolaire : la commission s'est réunie le jeudi 3 avril en présence de la commission scolaire et de la directrice de l'école Madame POLICASTRO (1 entrante, 3 sortantes (maintien) et 1 refus).

- La classe culturelle à Paris : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les élèves du CE1 au CM2 (39 élèves) avec 5 accompagnateurs dont Mesdames Virginie GIROD et Coralie LÉGAUT, ont participé au voyage culturel à Paris du 14 au 18 avril.

Le voyage a été l'occasion de découvrir plusieurs monuments emblématiques de la capitale (l'Assemblée Nationale avec sa bibliothèque, Musée du Louvre, place de la Concorde, la Tour Eiffel...). Le séjour a été dense et riche en visites.

Les parents ont remercié la Mairie et l'équipe pédagogique pour l'organisation du séjour.

➤ Commission du Personnel Madame Coralie LÉGAUT

- Madame Eliane DUTHEL informe le Conseil Réunion avec l'équipe de la pause méridienne (agents communaux et intercommunaux) a eu lieu lundi 17 mars en présence de Mesdames Laurence HOTTE et Coralie LÉGAUT pour faire le bilan de l'organisation des services. Dorénavant, des rencontres par période seront faites entre agents, le projet de kermesse de fin d'année est renouvelé et il sera proposé de le faire conjointement avec l'équipe enseignante.

- Mesdames Virginie GIROD, Coralie LÉGAUT accompagnées par Madame MARTIN Pascale se sont déplacées au Centre de Gestion de la Savoie le lundi 17 février pour présenter l'organisation des postes pour la rentrée 2025 en tenant compte de la fermeture de classe. Pas de suppression de postes de prévue mais des modifications de postes (baisse des horaires maximum de 10%).

Ces informations ont été présentées et travaillées avec les agents de l'école en deux temps, le 20 février et le 24 mars.

A ce jour, deux agents ont choisi de rester dans la collectivité parmi les quatre. L'un des deux autres agents a demandé une mutation et le dernier ne s'est pas encore positionné (mutation ou mise en disponibilité).

Madame le Maire ajoute qu'un agent est actuellement en arrêt jusqu'au 09 mai et que son remplacement est en cours.

➤ Commission Jeunesse Madame Coralia LÉGAUT :

Madame Peggy MARTIN explique au Conseil Municipal que plusieurs rencontres ont eu lieu les 14, 21 et 28 mars. Le premier rendez-vous, en présence de 5 collégiens, dont le conseiller départemental jeune, accompagnés par Monsieur Bertille VANLERBERGHE du service Jeunesse de la CCY et en présence de Mesdames Virginie GOROD, Coralia LEGAUT et Peggy MARTIN. La rencontre avec le commercial de chez HUSSON a été l'occasion de présenter le projet pour élaborer le devis (déplacement sur site et consultation des gammes proposées par le fournisseur).

- Les devis ont été présentés le 21 mars en présence de Mesdames le Maire, Coralia LÉGAUT et Peggy MARTIN et Monsieur Bertille VANLERBERGHE, animateur jeune, CCY.

- Présentation des devis de LUDOPARC à Mesdames Virginie GIROD, Coralia LÉGAUT, Laurence HOTTE et Bertille VANLERBERGHE. De nouveaux devis ont été demandés correspondant au mieux aux attentes des jeunes.

Des recherches de subvention sont en cours par l'équipe de jeunes et l'animateur Jeunesse de la CCY.

➤ Commission Finances Madame Catherine MARTHOUD

Madame Catherine MARTHOUD informe le Conseil Municipal qu'un tableau comparatif des finances entre 2020 et 2024 a été joint à la dernière convocation du Conseil Municipal.

➤ Commission Bibliothèque Madame Catherine MARTHOUD

Madame Catherine MARTHOUD rappelle que dans le cadre du désherbage effectué à la bibliothèque municipale, une vente de livres est prévue lors du marché aux plantes organisé par l'association l'Ancolie.

➤ Commission Travaux Monsieur Laurent PERRAUD :

- Travaux du toit de l'église : Monsieur Laurent PERRAUD informe le Conseil Municipal qu'il est toujours en attente du retour d'ENEDIS concernant la ligne Haute Tension.

- Sécurisation du centre bourg : une réunion publique est prévue le mardi 20 mai à 18h en présence des représentants du Département, du bureau d'études et la commune.

Madame le Maire explique que dans le cadre du projet des acquisitions parcellaires par le Département (les trottoirs concernés par la voie verte) sont prévues.

- Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU précise que des travaux ont été effectués : curage manuel des ruisseaux, les fossés ont été remis à neuf, et des traversées de routes ont été raclées.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune a sollicité et obtenu son classement en « état de catastrophe naturelle » suite aux inondation du 27 janvier. Cette

démarche permettra aux administrés concernés d'obtenir plus facilement une éventuelle indemnisation des dommages par leurs compagnies d'assurance.

➤ Commission Urbanisme Monsieur Frédéric VERRON

Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil Municipal d'une rencontre sur le terrain en présence de Monsieur Michel CHALANSONNET avec un administré afin de régulariser la clôture de ce dernier.

Une réunion de la commission d'urbanisme est fixée au lundi 23 juin à 18h30.

➤ Commission Patrimoine Monsieur Frédéric VERRON

- Appartement de l'école : Monsieur Frédéric VERRON précise que des travaux d'entretien ont été effectués par les agents communaux, et que l'agence a procédé à la publication de l'offre de location.

- La Vierge de la Piéta : Madame le Maire et Monsieur Frédéric VERRON ont visité le Musée Savoisien lors de l'exposition intitulée « De l'or au bout des doigts ». La restauration de la sculpture reprendra à l'issue.

## **7 - Points sur les commissions de la CCY**

➤ Commission des eaux : Monsieur Laurent PERRAUD explique que lors de la dernière séance du Conseil Communautaire il a été proposé d'augmenter de 10 centimes le prix du m3 d'eau consommé. Les autres tarifs resteraient inchangés pour l'année 2025.

➤ Commission déchets : Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil que la commission déchets s'est réunie le 7 avril afin d'examiner le budget.

Monsieur Frédéric VERRON rappelle qu'une animation sur le compostage a été organisée samedi 19 avril de 9h à 12h dans les locaux de la Communauté de Communes à Yenne. C'était l'occasion pour les usagers intéressés d'acquérir un composteur et de découvrir les bonnes techniques du compostage : les personnes intéressées peuvent contacter la Communauté de Communes de Yenne pour l'acquisition d'un composteur à prix coutant (35€)

➤ CIAS : Madame Peggy MARTIN informe le Conseil Municipal que le jeudi 6 février 2025 Mesdames Virginie GIROD et Coralie LÉGAUT ont participé à une réunion dont l'objectif a été de présenter l'audit effectué par Monsieur DONZEL conseiller RH au CIAS. Un groupe de travail devrait être mis en place pour communiquer les données aux personnels et mettre en place des actions en réponse aux points de vigilance identifiés.

➤ Conférence sociale : Madame le Maire avec Madame Coralie LÉGAUT, ont assisté le lundi 31 mars 2025 à une conférence sociale proposée par le Département de la Savoie pour une présentation du diagnostic des vulnérabilités de la Savoie ainsi que le portait social des territoires. Un temps d'échange par thématiques a été proposé autour des enjeux des différentes politiques publiques (PMI, enfance, cohésion sociale, PA - PH).

➤ Réunion Périscolaire : Madame Eliane DUTHEL a assisté à une réunion de préparation de la prochaine rentrée scolaire le lundi 5 mai. Une capacité maximale a été défini par créneaux et par site dans chaque accueil périscolaire tout en respectant le ratio minimum des surfaces d'accueil et le nombre d'encadrants nécessaires à la sécurité des enfants accueillis. Il convient également d'augmenter la grille tarifaire de 0.15€ par créneau pour l'accueil occasionnel et de 1.50€ pour le forfait/mois. Une capacité maximale d'accueil par créneau sur la base d'un ratio de 2m<sup>2</sup>/enfant sera appliquée dès la rentrée prochaine.

### 8 - Points divers

❖ Madame le Maire insiste sur l'importance de la réunion publique prévue le mardi 20 mai à 18h concernant le projet de sécurisation et l'aménagement du centre bourg et incite l'ensemble des conseillers de communiquer autour d'eux.

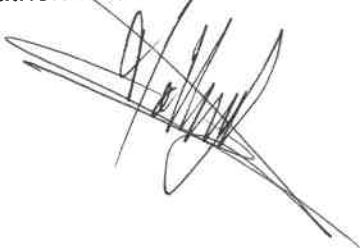
❖ Fête du village : le samedi 28 juin, des bénévoles seront sollicités pour la mise en place.

La séance est levée à 21h18

Affiché le 13 juin 2025

La secrétaire de séance,

Catherine MARTHOUD



Le Maire,

Virginie GIROD

